

Base ULM : de la tension dans l'air

Société



La piste d'envol est parallèle à la départementale D 656.

Fermée il y a un an, la base ULM de Saux dans le Quercy Blanc a-t-elle une chance de redécoller ? L'association Val ULM milite pour un nouvel envol, les adhérents d'Environnement juste pointent les nuisances sonores qui seraient générées par cette activité. La préfète du Lot aura le dernier mot le 15 avril.

Le dépôt d'une nouvelle demande d'exploiter et le projet de réouverture de la base ULM de Saux par l'association Val ULM inquiète les opposants au projet. Ouverte le 4 mai 2016 la plate-forme, située sur le domaine viticole d'Homs, avait été fermée le 2 novembre 2016 sur décision de la préfète du Lot qui avait suspendu le permis d'exploiter à la suite des réclamations déposées par les riverains, soutenus par l'association Environnement juste.

Le motif invoqué portait essentiellement sur les nuisances sonores générées par l'activité de la base et par le survol des habitations environnantes. «Le calme, la tranquillité, la qualité font partie du patrimoine rural de notre région», argumente dans un communiqué André De Baere, président d'Environnement juste. «Ce sont les raisons pour lesquelles les touristes viennent nombreux et les gens se sont installés ici. Pendant trente ans les acteurs économiques ont œuvré pour la reconnaissance du Quercy blanc. Ils ont enrichi notre qualité de vie et développé l'économie locale et le tourisme vert qui apporte cette richesse à nos communes, artisans, commerces, entreprises et producteurs», poursuit-il, estimant que les populations seront de nouveau «fortement sinistrées».

Évoquant la «dangerosité» de cette activité, l'association demande aux maires de Saux et de Masquières, ainsi qu'à la préfète du Lot, «d'exercer leur devoir de protection des habitants, des visiteurs, et de notre qualité de vie, en refusant l'autorisation d'exploiter».

«Dans le strict respect des règles de l'air»

Pour Didier Lalève, président de Val ULM, «le strict respect de la réglementation et des règles de l'air a été appliqué», notamment pour les hauteurs de vol, la prise en compte des conditions atmosphériques, et l'utilisation d'un appareil conforme aux normes du constructeur». Le président de Val ULM ajoute : «Nous avons toujours été une association responsable, conciliante et de dialogue, précise-t-il. Les différents rapports de police et de gendarmerie demandés par la préfecture du Lot peuvent attester de notre intégrité. Aussi afin de ne pas attiser un climat devenu délétère, nous ne ferons aucun commentaire sur le communiqué de presse d'Environnement juste, chacun étant capable de se forger sa propre opinion.»

Les maires de Saux et Masquières réagissent

Fabrice Gary, maire de Saux, précise que «rien n'est encore défini. Je consulte mes conseillers et les discussions se poursuivent avec la préfecture. Je donnerai ma position à la préfète avant le 13 avril et c'est elle qui décidera de reconduire ou non le permis d'exploiter de la base». Il souligne que «le projet ne génère aucune retombée financière pour la commune» et que l'association Val ULM est installée sur un terrain privé.

Dans la commune limitrophe de Masquières (Lot-et-Garonne), où le conseil municipal avait voté le 31 mars 2016 contre l'implantation de la plateforme sur la commune par 7 voix contre et une voix pour, la réflexion se poursuit, tout comme à Saux. Le maire Thierry Bouquet indique lui aussi «que rien n'a encore été décidé. Je serai bien sûr à l'écoute de mes administrés. Je ferai un tour de table lors du prochain conseil municipal d'avril et la majorité l'emportera». La décision de la préfète sera connue le 15 avril.

La Dépêche du Midi

SAUX SOCIÉTÉ

A lire aussi

Contenus sponsorisés

Recommandé par



Découvrez comment donner une seconde vie à vos textiles et chaussures !

(La fibre du tri)



Qui a dit que le made in France était hors de prix?

(Sensee)



Des astuces de smartphone qui vont vous changer la vie! Vous en faites déjà une sans le savoir

(Asus)



Prothèses et implants dentaires : quels remboursements ?

(Mutuelle Conseil)



Envie de changement ? Relooquez votre intérieur !

(Alinea)



Plus on vieillit, moins on dort, légende ou vérité ?

(Novanuit)

Sur la Dépêche

Un motard blessé après une collision à un feu tricolore

«Il faudra montrer autre chose dimanche prochain»

Venin d'abeille, spécialiste du sourcil : Leonardo Di Caprio dépense 25000\$ par mois pour rester jeune

Matière : «Les efforts consentis portent leurs fruits»

Les visites du marché reprennent aujourd'hui

Les candidats PC pour la réouverture d'Auch-Agen

Sur le Web

Costumes : après François Fillon, Pierre Moscovici à son tour épinglé (Orange)

Nouvelle collection jardin 2017: même votre déco prend des couleurs (Maisons du Monde)

Préparez ce gâteau aux pommes moelleux en 6 étapes ! (Ma vie en couleurs)

Les femmes de la vie de Gad Elmaleh (Télé Loisirs)

Comment donner un coup de jeune à un ancien carrelage ? (Ma vie en couleurs)

L'enfant qui a vu la lumière au bout du tunnel en nourrissant un lama (Mashable)



Gratuit et sans engagement, estimez la valeur de votre voiture en quelques clics

Reprise cash by Peugeot

Bénéficiez de la reprise argus de votre véhicule + 2700€ sur la Gamme 208 !

Gamme 208 Peugeot

Publicité

Donner votre avis !

[Charte de modération](#)

Votre commentaire :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

[Suivre ce fil de discussion](#)

[Envoyer ce commentaire](#)

©ladepeche.fr

Certifié OJD